

Tous les médecins se rappellent que le Bureau Provincial de médecine actuel a été constitué conformément à la loi, le 11 Juillet 1877. Entr'autres fonctions, ce Bureau devait voir à l'établissement d'un tarif pour les médecins.

Qu'a-t-il fait pour un tarif ?

Voyons ce qui s'est passé.

A la séance du Bureau des Gouverneurs tenue le 12 juillet 1877, en la ville de Trois-Rivières, il fut proposé par le Dr Lachapelle, secondé par le Dr Howard et résolu :

Qu'un comité soit nommé pour préparer un projet de tarif d'honoraires (maximum et minimum) pour la ville et la campagne, et faire rapport lors de la prochaine assemblée du Bureau et que ce comité soit composé du Président, des Drs Lemieux, Fenwick, Prévost et Worthington.

Nous ne connaissons pas les travaux de ce comité ; mais ce que nous savons, c'est que le 24 septembre 1877, à une assemblée extraordinaire de la Société Médicale de Montréal, la question du tarif médical étant à l'ordre du jour, le Dr A. Ricard soumet un projet de tarif qui est discuté article par article et finalement adopté. Le secrétaire est alors requis d'en transmettre une copie au Président du Bureau Provincial de médecine pour le faire adopter par le Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

Le secrétaire transmet en effet, copie du tarif adopté par la Société Médicale de Montréal au Président du Bureau des Gouverneurs pour le soumettre le lendemain.

A la première assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de médecine qui a eu lieu à Québec les 26 et 27 septembre 1877, un tarif d'honoraires pour la ville et la campagne fut ensuite discuté et adopté, et le Président fut autorisé à faire imprimer ce tarif pour en faire distribuer des copies à chacun des membres du Collège.

Il est à noter que ce tarif était celui adopté par la Société médicale de Montréal.

Rien dans ce tarif ne désigne ce que les autorités devront